



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 1 mars 2023

Commission départementale des professions foraines et circassiennes

Alice Mallick, sous-préfète, directrice de cabinet de la Préfecture de la Vienne a installé ce mardi 28 janvier la commission départementale des professions foraines et circassiennes. Suite à cette commission, une médiation a eu lieu entre Grand Poitiers et le cirque Claudio Zavatta.

Face au constat de la nécessité de renforcer la concertation entre les pouvoirs publics et les représentants des professions foraines et circassiennes, le décret du 27 octobre 2017 a créé la Commission Nationale des Professions Foraines et Circassiennes, placée auprès du Premier ministre et composée de représentants de l'Etat, des maires et des professionnels. Cette commission a vocation à étudier les problématiques rencontrées dans l'exercice de ces professions itinérantes pour trouver des solutions au niveau national.

La crise sanitaire, ainsi que la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes instaurant l'interdiction de présence d'animaux sauvages dans les cirques à compter de 2028, ont montré que nombre de situations ne pouvait trouver de solution opérationnelle qu'au plus près des réalités du terrain et dans un dialogue rapproché entre professionnels et acteurs territoriaux.

Un décret du 17 mars 2022 met en œuvre une déclinaison départementale de la commission nationale des professions foraines et circassiennes, sous la présidence du préfet de département, et instaure une procédure de médiation, à la demande des professionnels confrontés à un refus d'une collectivité concernant son installation sur le domaine public.

En 2022, la Vienne a été concernée par 5 installations illicites de forains et circassiens suite à un refus d'une collectivité.

La commission de la Vienne a vocation à se réunir à minima une fois par an et exercera pour M. Le préfet un rôle de conseil sur toute question relative à l'installation et à l'exercice des professions concernées. Elle peut être saisie par tous professionnels en cas de besoin de médiation avec une collectivité.

Retour sur la médiation entre Grand Poitiers et le cirque Claudio Zavatta

Suite à l'installation de la commission ce mardi 28 janvier, une médiation a été ouverte entre Grand Poitiers et le cirque Claudio Zavatta, concernant l'installation de ce dernier au Parc des Expositions de Poitiers. Les échanges entre les deux parties n'avaient pas permis au cirque d'obtenir l'autorisation d'installation pour les vacances de février. Le cirque s'était installé sur le parking Nicolas à Saint-Benoit.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Au cours de la médiation, chaque partie a présenté ses contraintes d'organisation et de logistiques ayant été sources de blocage en ce début d'année 2023. Les échanges ont permis de lever les freins techniques et de préciser les délais de planification. Le cirque Claudio Zavatta pourrait s'installer au Parc des Expositions lors de la saison 2024.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers